



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 12 OCTOBRE 2016

Délibération N° B 16 / 072

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE INTEGREE DES CENTRES-BOURGS**

CONVENTION D'ETUDE

**NILVANGE – Centre-bourg / Rue Joffre - Requalification - E
P09EB70M005**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N°15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Nilvange souhaitant l'intervention de l'EPFL pour la réalisation d'une étude sur deux bâtiments situés sur son territoire communal, rue Joffre, en vue d'y implanter des logements et des commerces,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une étude de programmation et de faisabilité dans une approche pré-opérationnelle sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 30 000 € TTC pris en charge à 50% par l'EPFL et 50% par la commune de Nilvange,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Nilvange et la communauté d'agglomération du Val de Fensch la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

VU ET APPROUVE

LE 24 OCT. 2016

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégué
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes
Jacques GARAU